

SSIAP 2 - CHEF D'EQUIPE
SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	<p>La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public.</p> <p>Le service de sécurité incendie doit être assuré suivant le type et la catégorie de l'établissement par un personnel justifiant d'une qualification professionnelle délivrée dans les conditions définies par l'Arrêté ministériel du 02 mai 2005 modifié.</p> <p>(Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)</p>
OBJECTIF	Permettre au stagiaire de compléter ses connaissances en matière de réglementation et d'acquérir les compétences nécessaires à l'emploi de chef d'équipe afin d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens avec l'équipe qu'il encadre.
PRÉ REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du SSIAP 1 ou ERP 1 ou IGH 1 ou CAP Agent de Prévention & de Sécurité - Avoir exercé la fonction d'agent de sécurité incendie pendant au moins 1 an - SST ou PSC1 en cours de validité - Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois) - Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante - Habilitation électrique H0-B0 (pré requis à l'emploi)
CONTENU	<p>Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe. - Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels il est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux - Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie - Connaître les procédures et les consignes - Gérer les intervenants - Prendre les décisions adaptées - Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs pompiers <p>Travaux Dirigés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une fiche de formation. - Notions de pédagogie. - Etre capable d'organiser une séance de formation. <p>Pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercices pratiques d'intervention en cas d'incident ou d'accident. - Gestion pratique d'un P.C de sécurité. - Visites applicatives - Mises en situation d'intervention - Connaître les limites de son action - Exercices à l'extinction d'un début d'incendie
VOLUME HORAIRE	77
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Système de Sécurité Incendie (SSI) Catégorie A - Extincteurs, RIA, Vidéo, Aire de feu - Locaux adaptés au circuit de vérification - Documentations pédagogiques
LIEU DE LA FORMATION	Dans nos locaux ou sur site
SANCTION	Diplôme « SSIAP 2 » délivré par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 02.05.2005 modifié)
NOMBRE MAXIMUM	12
VALIDATION	Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.